

# Compte rendu du GT classement des postes comptables du 30 mars 2016

***Avant d'aborder la question de la réallocation des indices des ex CH, la CGT a relayé le fort mécontentement du réseau concernant l'opération de corroboration des données du classement 2017.***

Sur la forme, le calendrier contraint que nous avons déjà contesté, a été remanié trois fois et accompagné de trois guides successifs, impliquant ordres et contre ordres. Les DDFIP ont eu les informations en même temps que les comptables et ont fabriqué des solutions locales dans l'urgence. Certains directeurs, inquiets des conséquences du mécontentement du réseau, ont même demandé le report de l'opération.

Sur le fond, des modifications de critères sont intervenues entre le GT d'octobre 2015 et celui de mars 2016, sans explications.

C'est le cas pour les SIE, dans lesquels les dépenses liées aux remboursements de crédits de TVA ont disparu, seules les liquidations d'IS sont maintenues. Or les dépenses fiscales sont un des critères fondant la RPP, donc le classement des postes.

Concernant les prises en charges suite à CFE, elles doivent être globales c'est-à-dire avec les pénalités, car la RPP porte aussi sur ces dernières, notamment depuis 2012.

Dans le secteur hospitalier, pourquoi l'activité de recouvrement forcée n'est pas retenue mais seulement la masse de l'activité ?

Dans les trésoreries locales, il y a eu des erreurs étonnantes sur le nombre de budgets (indicateurs bien supérieurs aux nombres réellement gérés).

**La CGT ne comprend pas pourquoi cette opération a été si mal préparée, alors que la même a été réalisée en 2011 dans des conditions plus difficiles, du fait du nouveau mode défilierisé, impliquant une mise à niveau des connaissances des participants.**

Enfin, plus globalement la CGT a rappelé que les contraintes imposées à l'exercice du classement limitent considérablement son intérêt puisqu'il ne doit pas aboutir à la «transhumance» des comptables et qu'il ne tient pas compte des restructurations massives qui vont être annoncées cet été, sans parler des conséquences de la retenue à la source...

Par ailleurs, les conséquences du reclassement au regard des multiples saltos qui ne sont plus autorisés en promotion sur place, risquent de bloquer bon nombre de postes et de neutraliser l'allocation réelle des indices, puisqu'aucun cadre ne pourra en bénéficier.

**En résumé, pour toutes les raisons qui précèdent la CGT reste réservée sur les résultats et s'inquiète sur les conséquences de l'opération de classement global 2017.**

Concernant la réallocation des indices des ex CH, la CGT a redemandé des explications techniques pour comprendre le mécanisme des reclassements partiels qui font que l'on attribue tel indice à tel poste. Mécanisme également souvent non maîtrisé par les hiérarchies locales et de fait, mises en difficultés pour donner de la visibilité à leur cadres. En d'autres termes pourquoi par exemple la fusion d'un C2 avec un HEA ne donne pas un HEB ou que la fusion de deux 1040 laisse la nouvelle structure indicée 1040 ?

Sur les propositions contenues dans la fiche, relatives à l'implantation de HEA administratifs pour les seuls AFIPA, la CGT a émis des réserves: qu'ils ne soient pas prélevés sur les indices du réseau

Montreuil, le 04/04/2016

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels :

[cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

[dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

comptable et qu'ils deviennent accessibles également aux IP et pas seulement aux AFIPA comme le prévoit le décret.

La CGT s'est interrogée sur le sens de cette proposition si l'on n'intègre pas la dimension RH. En effet, elle intervient dans un contexte de gels des postes actuellement implantés dans les directions de catégories 3 et 4, en vue de les positionner dans les catégories 1 et 2. Cette situation demande à être clarifiée notamment au niveau des indices effectivement alloués et

analysée également au regard des conséquences à venir de PPCR sur les indices terminaux.

Enfin, ne pas offrir cette opportunité aux IP serait leur envoyer un très mauvais message: c'était justifié de rémunérer les AFIPA chargés des MDRA au niveau HEA dans les DDFIP de 3èmes et 4èmes catégories mais s'agissant des IP ce ne serait plus nécessaire.... pour faire le même travail !!

## REPONSES DE LA DIRECTION GENERALE

ARBITRAGE SUR LES OPTIONS DU GT DU 3 MARS (fiche du 25/11/2015).

LA DG a retenu l'option N°3 pour aboutir à rééquilibrer 40 indices entre les familles de postes comptables. Cette option avait la préférence de la CGT mais elle avait demandé parallèlement de mieux valoriser les SIE et les PRS (pas de réponse sur ce point).

### PROBLEMES DE CORROBORATION

Sur le calendrier, les dernières saisies se sont terminées avec une semaine de retard, le 25/03. Nous sommes entrés dans la phase de validation par les directions. En cas de demande de modification par les comptables le lien sera fait avec les délégations. L'absence de réponse au comptable vaudra validation de ses modifications.

Par ailleurs le caractère contraint du calendrier est lié au fait que les OS ont voulu qu'il y ait deux mouvements en 2017 alors que la DG en proposait un seul pour se donner du temps pour déterminer le référentiel.

Sur le fond, les problèmes sont liés à deux sources: erreurs de requêtages des bureaux métiers de la DG par rapport aux périmètres de définition des indicateurs et réorganisations intervenues traitées au cas par cas.

S'agissant plus particulièrement des SIE, c'est une erreur structurelle dans le requêtage qui a nécessité du temps pour comprendre qu'elle n'était pas réparable et que les données présentes dans le CPC n'étaient donc pas corroborables. Les données ont donc été recherchées par les directions et transmises postes par postes aux comptables.

A propos de la disparition des RC TVA, la source qui a figuré dans les fiches n'était pas bonne. Un traitement dans l'urgence a été fait pour ne pas mettre en danger les autres indicateurs fiables. Ces données ne seront pas réinjectées a priori, mais à la demande de la CGT la DG va expertiser avec les bureaux métiers la possibilité de réintégrer les RCTVA dans les critères.

La DG est consciente des travaux qui ont été demandés aux postes comptables, aux équipes de directions et aux délégations. Elle présente ses excuses aux comptables des SIE.

### MECANIQUE DES RECLASSEMENTS PARTIELS

Le principe est que lors de fusions, l'indice reste dans sa famille. En cas de fusion d'un C2 avec un HEA, s'il n'y a pas de redistribution liée aux ex CH, le poste fusionné ne peut que rester HEA, alors qu'en

théorie il pourrait justifier d'un indice HEB puisqu'il a changé de périmètre. Il est en quelque sorte inscrit dans une file d'attente qui est servie dans l'ordre, si un indice de CH correspondant se libère. Sinon, il faut attendre le reclassement général suivant.

### REALLOCATION DES 21 INDICES DES CH

La DG propose d'en implanter 10 dans le réseau comptable et 11 dans le réseau administratif afin de réorienter les flux. (!) Son choix n'est pas fait et elle a entendu que toutes les OS émettent des réserves puisqu'ils seraient prélevés dans la catégorie C1(pas de création).

Elle a pris note également qu'il faudrait créer les conditions d'accès pour les IP.

Le contexte PPCR doit être intégré à la réflexion: en l'état actuel de PPCR «la seule certitude serait que les IP termineraient 1015» (!?). Après avoir décanté ce sujet, elle confirme qu'il faudra revoir les quotas d'accès aux postes comptables par grades.

Pour autant, elle maintient que la création d'HEA administratifs a du sens car cela permettrait d'y accéder plus rapidement en cours de carrière avant l'obtention de l'indice terminal.

Répartition actuelle (à la demande des OS) des indices HEA administratifs :

DDFIP 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	PNSR	DNS CFE	CENTRALE	Fin de carrière
52	6	4	5	33

◆ Opérationnels : 67 dont attribués 47

◆ Fin de carrière 33 dont attribués 1

Compte tenu de ces chiffres qui démontrent que beaucoup d'indices (52/100) ne sont pas alloués actuellement et qu'il n'y aura aucun indice créé dans le réseau, la CGT maintient ses réserves sur l'implantation des HEA administratifs proposée par l'administration.

S'agissant de la réallocation dans le réseau comptable, la CGT demande l'abandon du critère managérial (déjà intégré dans les critères de classement) au profit d'une répartition visant à rééquilibrer ou à «corriger le passé», c'est à dire mieux valoriser les SIE et PRS. A défaut, elle demande une répartition homothétique par famille.

Le prochain GT qui sera consacré aux pondérations est annoncé pour le 26 avril prochain.